

SORTIE à AIX en Provence

Jeudi 22 janvier 2026

A l'occasion de cette sortie, nous vous proposons deux visites guidées : celle de la très belle exposition « Regards d'un collectionneur » à l'hôtel de Caumont et celle de la collection Jean Planque à la Chapelle des Pénitents Blancs du Musée Granet.

Regards d'un collectionneur à l'hôtel de Caumont.

Cette exposition exceptionnelle réunit des œuvres issues de la **collection d'Oscar Ghez**, industriel d'origine tunisienne et collectionneur passionné. À travers un parcours à la fois chronologique et thématique, c'est un voyage unique à travers l'art moderne.

Le parcours de l'exposition vous offre une traversée foisonnante des **grands courants ayant façonné l'art moderne**. École de Paris, Nabis, néo-impressionnisme ou encore cubisme : les tableaux collectionnés par Oscar Ghez illustrent l'audace picturale et la diversité qui traversèrent une époque des plus inventives.



Chapelle des Pénitents Blancs Musée Granet : la collection Jean Planque

En 2011, la Fondation Jean et Suzanne Planque a déposé au musée Granet le fonds de Jean Planque (1910-1998), grand collectionneur suisse, constitué de quelque 300 peintures, dessins et sculptures depuis les impressionnistes et post-impressionnistes (Cézanne, Monet, Van Gogh, Degas) jusqu'aux artistes majeurs du XXe siècle tels Bonnard, Picasso, Braque, Léger, de Staël ou Dubuffet.



Programme de la journée à AIX

8h45 : Départ en car de Toulon – rendez vous devant le Palais de Justice
9h45 : Hôtel de Caumont, visite guidée de l'exposition Regards d'un collectionneur
12 h : Déjeuner au restaurant Jardin Mazarin, place des Quatre Dauphins.
14h15: Visite guidée de la collection Jean Planque à la Chapelle des Pénitents Blancs.
16h : Départ du car vers TOULON

Déjeuner : Plat - Dessert - un verre de vin - eau carafe et café.

Au choix (Communiquer son choix au moment de l'inscription) :

Plat : Suprême de volaille farcie au raisin sauce au thym, purée de pomme de terre **Ou** Filet de bar sauce pesto basilic et risotto.
Dessert : Tarte aux pommes glace à la vanille **Ou** tiramisu.

Prix du voyage : Par personne : **89 €** (repas compris)

Inscription

Par SMS, téléphone ou email auprès de **d'Armelle Fallay**,

Tel : 06 33 77 43 09

Mail : armellefallay7@gmail.com

Fiche d'inscription pour la sortie à Aix en Provence du 22 janvier 2026 (Prix 89 € par personne)

Nom et Prénom.....

Adresse ou mail.....

Téléphone.....

Signature.....

Déjeuner : Suprême de volaille ou filet de bar
Tiramisu ou tarte aux pommes

(rayer la mention inutile)
(rayer la mention inutile)

Veuillez libeller votre **chèque au nom de « Association les Amis des Musées de Toulon »** et l'envoyer accompagné de la fiche d'inscription à l'adresse suivante :

Mme Armelle Fallay
Parc Isthmia Bât 1
2680 Av de la Résistance
83000 Toulon

Votre inscription ne sera définitive qu'à réception de votre fiche d'inscription et de votre règlement et dans la limite des places disponibles.

Ce voyage est exclusivement réservé aux adhérents à jour de leurs cotisations 2026

Conditions des voyages organisés par l'Association Les Amis des Musées de Toulon

Participants :

Pour des raisons d'assurance, les voyages ou sorties à la journée organisés par l'Association pour les Musées de Toulon sont exclusivement réservés aux adhérents. Vos parents ou amis qui souhaiteraient y participer sont donc tenus d'adhérer à l'Association avant de se faire inscrire à l'un des voyages ou sorties.

L'Association ne peut accepter la présence de personnes dont la mobilité est restreinte sachant que tous les voyages ou sorties comportent des marches nécessitant une bonne condition physique.

Inscriptions :

Le voyage n'est réputé commandé qu'à partir du moment où il est payé (chèque reçu par l'association au plus tard 21 jours avant le départ). Toute inscription par téléphone doit être confirmée dans les 8 jours par la réception du chèque de commande.

Organisation :

Les voyages ou sorties ont lieu si un minimum requis de participants est atteint. L'association se réserve donc le droit d'annuler le voyage si ce minimum n'est pas atteint 21 jours avant la date du départ.

L'Association se réserve le droit d'apporter toutes modifications utiles pour le bon déroulement du programme.

Annulation du fait de l'association

L'adhérent ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure, des raisons tenant à la sécurité des voyageurs, ou pour insuffisance du nombre de participants. Seules les sommes versées par l'adhérent lui seront remboursées.

Annulation par l'adhérent

En cas d'annulation par l'adhérent :

- Avant 21 jours précédent le départ, il sera retenu 5% du montant du voyage, correspondant aux frais administratifs (toutefois, dans le cas de voyages de plusieurs jours, nécessitant le versement d'arrhes pour la réservation d'hôtel, de restaurant, de places de spectacle..., il sera retenu le total des arrhes versées pour tout désistement 30 jours avant le voyage)
- Avant 8 jours précédent le départ, il sera retenu 20% du montant du voyage,
- Dans les 7 jours précédent le départ, il sera retenu 50% du montant du voyage.
- Dans les 2 jours précédent le départ, il sera retenu 100% du montant du voyage